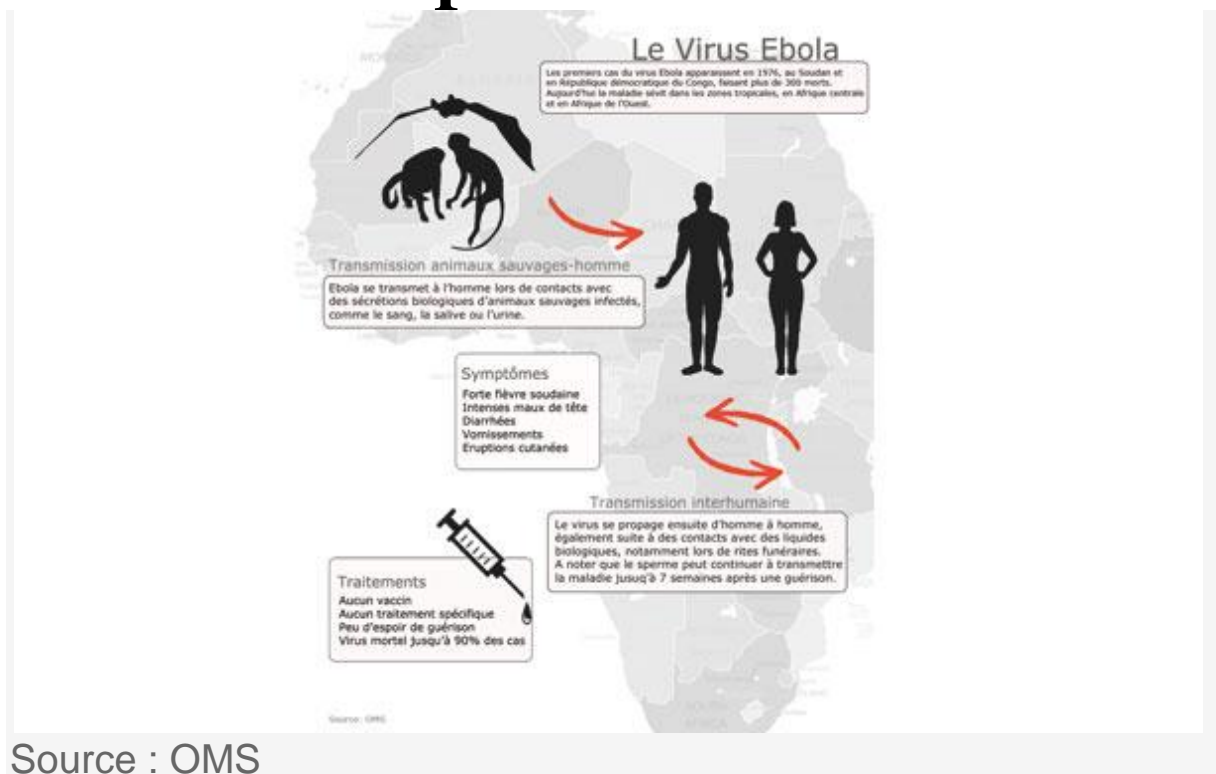


Les autorités marocaines prennent des mesures préventives



Source : OMS

Au Maroc, la vigilance est de mise. Des mesures préventives ont été prises par les autorités publiques pour maintenir le Royaume à l'abri du virus Ebola. D'autant que l'OMS avait tiré depuis quelque temps la sonnette d'alarme quant au risque de propagation de la pandémie. Selon des sources au ministère de la Santé, le Maroc reste jusqu'à présent bien protégé de cette maladie et aucun cas n'a été enregistré. La même source souligne que le dispositif préventif mis en place a permis au Maroc de lutter efficacement contre l'intrusion de toute personne qui serait contaminée.

Il convient de souligner que les autorités sanitaires marocaines avaient pris des mesures draconiennes avant que l'organisation onusienne décrète l'alerte maximale.

Le dispositif préventif mis en place consiste notamment à renforcer le contrôle sanitaire dans les points de transit maritimes, terrestres et aériens. Il consiste également à mettre en place des mécanismes de contrôle permettant de détecter les voyageurs en provenance des pays touchés par la pandémie présentant les symptômes de la maladie. L'aéroport international Mohammed V est concerné au premier chef par ces mesures puisque plusieurs vols en provenance des pays touchés (la Guinée, le Liberia, la Sierra Leone et le Nigeria) ont lieu quotidiennement. Ainsi, les passagers des vols concernés sont soumis au contrôle en coordination avec le ministère de la Santé, l'OMS, la direction de l'aéroport et la compagnie RAM. Un espace dédié a été aménagé à cet effet. Des médecins examinent les voyageurs soupçonnés d'être porteurs de la maladie sur la base des informations fournies par l'équipage de l'avion. Les passagers sont contrôlés également par des caméras spéciales qui permettent de détecter tout changement de température, puisque l'un des symptômes de la maladie Ebola est justement la fièvre. En cas de doute, la personne concernée est transférée dans un isolement pour subir les examens médicaux et biologiques nécessaires.

Fiches d'information

Parallèlement, des fiches d'information sont renseignées sur les personnes en provenance des pays touchés par la maladie. Ces fiches comportent leurs coordonnées et leurs adresses, ce qui permet de garder le contact avec elles durant 21 jours suivant leur débarquement au Maroc. Le but est de suivre l'évolution de leur cas et de vérifier éventuellement si elles étaient porteuses du virus, dont la

période d'incubation est justement de 21 jours. Il convient de signaler par ailleurs que l'ensemble du personnel de l'aéroport, en étroite collaboration avec le ministère de la Santé, la direction des aéroports et RAM, avait bénéficié de séances de sensibilisation et d'information portant sur les précautions à prendre et les signes qui doivent alerter sur les cas suspects. Sur un autre plan, et toujours dans le cadre des mesures préventives prises par les autorités marocaines, une unité spécifique a été aménagée au sein de l'hôpital Moulay Youssef afin de recevoir les personnes éventuellement touchées par le virus. Cette unité, complètement isolée, répond aux normes internationales en vigueur. De même, des ambulances spécialement équipées ont été prévues en coordination avec les services de la Protection civile et de la Gendarmerie royale.

La solidarité responsable de la RAM

La compagnie nationale Royal Air Maroc (RAM) a maintenu, jusqu'à nouvel ordre, ses vols vers les pays touchés par l'épidémie du virus Ebola : la Guinée Conakry, le Liberia et la Sierra Leone, dans une démarche de solidarité responsable. « Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique de solidarité fraternelle qui lie le Royaume aux pays frères d'Afrique, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et qui reflète le sentiment d'appartenance à une communauté continentale solidaire dans les périodes heureuses, mais aussi dans les circonstances difficiles », avait précisé la compagnie dans un communiqué.

Cette solidarité présente «un caractère responsable et soucieux de la sécurité de chacun», explique la RAM qui affirme avoir pris un ensemble de mesures pour «garantir la sécurité de son personnel et de ses passagers, amenés à se rendre dans ces zones à risques». Un renforcement des contrôles sanitaires et des mesures préventives est mis en œuvre par la Direction des opérations aériennes de la compagnie tant au niveau des vols que des escales africaines et de l'Aéroport Mohammed V de Casablanca, en collaboration avec les autorités sanitaires locales et les instances internationales chargées du transport aérien et de la lutte contre les épidémies.

La RAM procède quotidiennement à une revue détaillée de l'évolution de la situation en liaison avec les administrations nationales et internationales afin d'adapter en permanence ses procédures en recourant aux équipements et ressources les mieux adaptés, assure la compagnie nationale dont la Direction souligne «le sens des responsabilités, l'engagement et le professionnalisme avec lesquels ses équipes de navigants et de personnel au sol affrontent ces difficultés avec dévouement, abnégation et solidarité».